DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE DE ROBACHE DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU DE GAZ

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A compter du mardi 14 mai 2019 et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau de gaz,

- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores, avenue de Robache, de la rue de la Cathédrale à la rue Rovel avec limitation de vitesse à 30 km/h.**
- **le stationnement sera interdit rue Le Corbusier.**
- **il sera interdit de tourner à droite à l'intersection de la rue de la Cathédrale avec l'avenue de Robache.**

Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par les services techniques et l'Entreprise. Le chantier sera protégé par l'Entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 9 mai 2019

Le Maire,

David VALENCE